



INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE
NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE

Revue annuelle

2023-24

TABLE DES MATIÈRES

2

LE CONSEIL DES
GOUVERNEURS
DE L'INM

3

UN MESSAGE DU
JUGE EN CHEF DU
CANADA

4

UNE DISCUSSION
AVEC LE CAJ ET
LA CD

5

LA FORMATION
JUDICIAIRE DE L'INM :
VUE D'ENSEMBLE

6-7

EN COULISSES

8-11

LA RÉVISION DES
PROGRAMMES
D'ÉTUDES DE L'INM

12-13

NOTRE PLAN
STRATÉGIQUE
2021-2024

14-20

DES PROGRAMMES
ET DES RESSOURCES
À LA UNE

21-22

NOTRE PLAN
STRATÉGIQUE
2024-2027

23

L'ENGAGEMENT
INTERNATIONAL

24

COORDONNÉES



LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'INM



PRÉSIDENT

Le très honorable Richard Wagner, C.P.

Juge en chef du Canada

VICE-PRÉSIDENT

L'honorable Nicholas Kasirer

Juge à la Cour suprême du Canada

Margaret Biggs

Matthews Fellow en politique publique mondiale
Université Queen's

L'honorable Chantal Corriveau

Juge à la Cour supérieure du Québec

L'honorable Tom Crabtree

Chef des affaires judiciaires, INM
Juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique

L'honorable Melissa Gillespie

Juge en chef de la Cour provinciale
de la Colombie-Britannique

Linda Lizotte-MacPherson

Dirigeante du secteur public

L'honorable Martel D. Popescul

Juge en chef de la Cour du Banc du Roi
de la Saskatchewan

MEMBRES DE LA DIRECTION

Secrétaire : Stéphanie Bachand

Conseillère juridique principale et
chef de cabinet, Cour suprême du Canada

L'honorable J.C. Marc Richard

Juge en chef de la Cour d'appel du
Nouveau-Brunswick

L'honorable James F. Rybchuk

Juge à la Cour provinciale de la Saskatchewan

La doyenne Marie-Eve Sylvestre, J.S.D.

Faculté de droit, Section de droit civil,
Université d'Ottawa

Le professeur Jeremy Webber

Faculté de droit, Université de Victoria

Membres honoraires du Conseil des gouverneurs

L'honorable Frank Iacobucci

Juge à la retraite de la Cour suprême du Canada

Danielle May-Cuconato

Chef de la direction, INM

**« Un investissement dans la formation judiciaire est un pilier essentiel
pour soutenir la primauté du droit et la démocratie. »**

Le très honorable Richard Wagner

UN MESSAGE DU JUGE EN CHEF DU CANADA



Nous avons le privilège, au Canada, de bénéficier d'un système de justice robuste, notamment en raison de l'engagement soutenu des juges envers la formation judiciaire, tout au long de leur carrière. Cette formation permet aux juges de se tenir à jour, de parfaire leurs compétences et de cultiver une compréhension approfondie des besoins de la société. Dans un environnement juridique en constante évolution, la formation judiciaire bénéficie à la fois aux juges et à l'ensemble de la société.

À titre de président du Conseil des gouverneurs de l'Institut national de la magistrature (INM), je suis fier d'affirmer que la formation offerte par l'Institut permet aux 2600 juges canadiens de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. En tant qu'organisation indépendante dirigée par des juges, pour des juges, l'INM poursuit sa mission d'excellence en proposant une formation judiciaire exceptionnelle. Les programmes et les ressources de l'INM offrent, en virtuel et en présentiel, des possibilités d'apprentissage aux juges tout au long de leur carrière.

L'INM est une organisation engagée envers l'innovation et l'excellence continues dans son domaine. Au cours de la dernière année, l'INM a effectué une révision approfondie de son programme de formation judiciaire, achevé son premier plan stratégique et offert plus de 115 ressources et colloques de pointe.

Un investissement dans la formation judiciaire est un pilier essentiel pour soutenir la primauté du droit et la démocratie, tant sur le plan national qu'international. L'INM continue de se distinguer par son expertise dans la conception et la prestation de programmes de formation judiciaire pour les juges du monde entier. Le Canada est salué à l'échelle internationale pour son engagement en faveur de l'indépendance judiciaire, son respect du principe de la publicité des débats judiciaires et ses programmes de formation judiciaire rigoureux.

La programmation de l'INM est le fruit des relations étroites que l'Institut a établies avec les tribunaux canadiens, les juges, les experts juridiques et autres spécialistes, qui partagent généreusement leur temps, leurs connaissances et leur expérience. Cette riche collaboration illustre l'engagement de mes nombreux collègues juges, à travers le pays, à soutenir la formation judiciaire. Je souhaite leur exprimer ma profonde gratitude et je me réjouis de poursuivre notre collaboration.

Le très honorable Richard Wagner

Juge en chef du Canada

Président du Conseil des gouverneurs de l'INM



UNE DISCUSSION AVEC LE CHEF DES AFFAIRES JUDICIAIRES (CAJ) ET LA CHEF DE LA DIRECTION (CD) DE L'INM

L'Institut national de la magistrature est un organisme sans but lucratif dirigé par des juges. L'INM contribue à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature au Canada et à l'échelle internationale. En tant que chef des affaires judiciaires et chef de la direction, nous sommes ravis de vous présenter une vue d'ensemble du travail accompli au cours du dernier exercice financier, de mars 2023 à avril 2024.

L'Institut national de la magistrature est une organisation résolument engagée à innover, exceller et réinventer le perfectionnement professionnel des juges. Animés par cette ambition, nous avons entamé une révision approfondie de nos programmes d'études. Cette révision s'appuie sur notre solide réputation, 94 % des participants aux programmes ayant évalué notre formation comme excellente ou très bonne. Toutefois, nous tenions à aller plus loin et à nous pencher sur l'efficacité de la formation, les pratiques exemplaires en matière de formation des adultes et les grands objectifs de perfectionnement professionnel des juges. La dernière année marque l'aboutissement de ce projet ambitieux. Nous sommes heureux de vous présenter le processus de révision et les conclusions du Comité dans les pages suivantes.

L'année 2023-2024 a aussi été consacrée à la mise en œuvre des dernières étapes du tout premier plan stratégique de l'INM. Ce plan a orienté nos ressources vers trois priorités stratégiques et plus de 200 résultats visés, que nous avons pris en compte et atteints grâce aux efforts communs de notre équipe dévouée. Pour la période 2024-2027, nous avons fixé de nouveaux objectifs ambitieux qui continueront à faire progresser l'INM.

Ces réalisations vont de pair avec la conception et la prestation de plus de 70 programmes de formation en personne, offerts à l'échelle nationale et au sein des tribunaux, sans oublier le lancement de nouvelles ressources numériques innovatrices pour les juges, dont des balados et de nouveaux cours d'autoapprentissage interactifs portant sur des enjeux cruciaux.

En tant qu'organisation dirigée par des juges, nos programmes prennent vie grâce aux connaissances et à l'expérience de juges et de spécialistes de premier plan du Canada et du monde entier. Nous souhaitons offrir nos plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont généreusement offert de leur temps cette année pour contribuer au perfectionnement professionnel des juges.

Le juge Tom Crabtree et Danielle May-Cuconato

Chef des affaires judiciaires et chef de la direction

LA FORMATION JUDICIAIRE DE L'INM : VUE D'ENSEMBLE

Le perfectionnement professionnel offert par l'INM comprend un ensemble intégré de programmes de formation en personne et en ligne, présentant un large éventail de possibilités d'apprentissage complémentaire. Parmi celles-ci, citons les colloques intensifs en personne qui permettent aux participants d'interagir directement avec les formateurs et de tisser des liens avec leurs pairs, de même que la formation numérique personnalisée.

LES DIMENSIONS VARIÉES DE LA FORMATION

Les programmes d'études judiciaires de l'INM se fondent sur trois dimensions centrales de l'expertise judiciaire. Ensemble, ces trois dimensions permettent d'offrir une expérience de formation continue complète qui met en lumière les multiples facettes du rôle des membres de la magistrature.

Les trois dimensions de la formation judiciaire



LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

Le programme de l'INM est conçu pour soutenir les juges tout au long de leur carrière en leur offrant des possibilités d'apprentissage adaptées à chaque étape de leur parcours : des conseils essentiels pour le premier jour sur le banc jusqu'à des mises à jour régulières sur le droit substantiel, en passant par des colloques sur les jugements en tant que juge surnuméraire. La formation offerte par l'INM continue d'évoluer durant la carrière des juges grâce à une gamme de ressources et de programmes touchant au droit de la famille, au droit criminel, aux compétences en salle d'audience et à la formation sur le contexte social, le tout en ligne et en personne.

PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE RATTACHÉE AUX TRIBUNAUX ET À L'ÉCHELLE NATIONALE

L'INM soutient les juges canadiens en concevant et en offrant des formations rattachées aux tribunaux, adaptées aux compétences et au contexte de chaque tribunal, ainsi que des programmes nationaux pertinents pour les juges de tous les tribunaux. En tant qu'organisation multijuridique et bilingue, l'INM offre des programmes pour les juges du système de common law et de droit civil et intègre de la formation sur les ordres juridiques autochtones.

EN COULISSES : PLANIFIER UN COLLOQUE DE L'INM

COLLABORATION JUDICIAIRE

En tant qu'organisation dirigée par des juges, la conception et l'élaboration des programmes de formation de l'INM sont menées par des comités de planification judiciaire. Ces comités travaillent en étroite collaboration avec des experts techniques du domaine juridique et d'autres domaines afin de concevoir du contenu de grande qualité pour leurs pairs. Au cours de ce processus, les juges sont secondés par les avocats-conseils et les professionnels des événements de l'INM afin de veiller à ce que les programmes soient sagement mis en œuvre et conçus selon les pratiques exemplaires de la formation des adultes, et de créer des expériences d'apprentissage significatives qui dureront toute une vie pour les membres de la magistrature.

UN PROCESSUS MÉTHODIQUE QUI PROMeut L'EXCELLENCE

Le processus de planification de chaque colloque de l'INM suit une trajectoire méthodique. Le processus commence par déterminer des besoins en matière de formation et préciser des objectifs d'apprentissage ciblés. Une fois que le comité de planification judiciaire obtient une idée claire de l'objectif du séminaire, la prochaine étape du processus consiste à déterminer le contenu d'apprentissage. Pour ce faire, il faut identifier les sujets et les enjeux pertinents à aborder dans le cadre du colloque afin de favoriser la réalisation des objectifs d'apprentissage. Chaque aspect du colloque est planifié et conçu en fonction des principes de formation des adultes, optimisant l'implication de la magistrature et la rétention des connaissances.

Les colloques de l'INM comprennent régulièrement des possibilités d'apprentissage par l'expérience, de discussions entre pairs, d'autoréflexion, de résolution de problèmes à partir de mises en situation et de mise en pratique des apprentissages à l'aide d'exercices concrets.

Chaque programme fait l'objet d'une évaluation systématique une fois terminé afin de cibler des pistes d'amélioration et les leçons tirées, puis le processus recommence.



UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE

Chaque programme de l'INM s'avère un succès grâce à notre équipe dévouée composée de plus de 70 employés, y compris d'avocats-conseils, de spécialistes en formation, de planificateurs d'événements, de traducteurs juridiques, de spécialistes des technologies de l'information, de comptables, de gestionnaires de projets, de spécialistes en communication et de professionnels des ressources humaines. Chaque colloque et ressource est le fruit d'années de planification minutieuse et du travail d'équipe des membres de l'INM, des membres de la magistrature et d'autres contributeurs. Félicitations à tous et à toutes pour la prestation de plus de 70 programmes et de plus de 47 ressources en ligne fraîchement conçues et mises à jour en 2023.



« Je suis impressionné par le soutien que nous recevons de la part des membres du personnel de l'INM. Ils sont toujours agréables à côtoyer et bien préparés pour les réunions d'organisation, qui sont indispensables afin de garantir une expérience d'apprentissage intéressante et instructive pour nos juges. »

Un membre d'un comité de planification judiciaire de l'INM

LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 2023 DE L'INM : MISER SUR LE SUCCÈS

HISTORIQUE ET PROCESSUS

La révision des programmes d'études de l'INM a été lancée en 2020 conjointement par le Conseil des gouverneurs de l'INM et l'équipe de direction de l'INM peu de temps avant le début de la pandémie. Elle visait à aller au-delà de l'examen du simple niveau de satisfaction à l'égard des programmes de l'INM exprimé par les participants judiciaires et à évaluer de manière objective la qualité des programmes d'études de l'INM, leur conformité aux pratiques exemplaires en matière de pédagogie de la formation des juges, leur adéquation aux besoins des juges et leur contribution à l'atteinte des objectifs de perfectionnement professionnel. Une évaluation de cette envergure des programmes d'études de l'INM n'avait jamais été entreprise auparavant.

Le Comité de révision des programmes d'études était composé de juges de nomination fédérale et provinciale et comprenait des représentants du milieu juridique universitaire, du barreau et du grand public de l'ensemble du pays. Afin d'ancrer la révision dans une recherche empirique et de tirer parti de l'expertise et des connaissances externes, le Comité, fort du soutien du personnel de l'INM, a mené des recherches poussées et collecté des données sur une période de deux ans. Ces initiatives comprenaient :

A

une analyse du contenu de tous les programmes nationaux offerts entre 2018 et 2020;

B

un examen des résultats d'évaluation des cours de tous les programmes nationaux offerts entre 2018 et 2020;

C

une analyse des données anonymes relatives à l'utilisation des ressources numériques de l'INM et à la participation aux programmes de l'INM;

D

des consultations avec des organisations de formation judiciaire d'autres pays;

E

des entretiens avec les avocats-conseils de l'INM;

F

des groupes de discussion avec des professeurs d'université et des juges qui ont participé aux programmes de l'INM et y interviennent en tant que présentateurs;

G

une invitation aux professeurs de droit, aux professionnels du droit et au grand public à fournir leurs commentaires sur la formation judiciaire;

H

des recherches indépendantes portant sur les besoins judiciaires et l'andragogie.

94%

de tous les juges répondants ont évalué les colloques de l'INM comme étant excellent ou très bien en 2023.

THÈMES FONDAMENTAUX

Un premier thème fondamental abordé dans le Rapport du Comité de révision des programmes d'études a trait à la qualité des programmes d'études actuels. Le Comité affirme que l'INM propose des programmes d'études exceptionnels qui répondent aux besoins des juges canadiens en matière de perfectionnement professionnel. La révision n'a révélé aucune lacune ou omission importante quant à la conception et à la prestation de la formation judiciaire par l'INM.

Un deuxième thème fondamental du Rapport est la gestion du changement. Une formation judiciaire efficace aujourd'hui consiste à fournir aux juges les moyens de réussir demain, en les préparant à relever de nouveaux défis et à s'épanouir dans de nouvelles situations. Pour que la formation judiciaire puisse aider les juges à surmonter ces difficultés, elle doit être adaptée à l'évolution des époques et des circonstances tout en conservant un objectif clair. La formation doit être conçue pour cultiver l'agilité des juges, et les mécanismes institutionnels visant à favoriser le renouvellement continu, quant à eux, doivent faire partie intégrante du processus d'élaboration des programmes d'études.

Un autre thème fondamental de la révision touche à l'allocation appropriée des ressources pour la formation des juges. Les ressources humaines et financières consacrées à la formation des juges étant limitées, les décisions sur les projets soutenus par l'INM doivent être prises avec discernement et viser à promouvoir les projets et la programmation de formation qui s'alignent avec le mandat de l'INM et qui sont les plus bénéfiques pour la magistrature canadienne. Il est essentiel de garder à l'esprit les objectifs fondamentaux de la formation judiciaire. Les modifications apportées aux programmes doivent favoriser la réalisation de ces objectifs du mieux possible.

LES PARAMÈTRES DE LA RÉVISION

Les recommandations du Rapport se concentrent sur des questions pour lesquelles le Comité était particulièrement bien placé pour fournir des informations et formuler des recommandations. Ces questions comprennent : l'identification des besoins des juges et la définition des objectifs des programmes d'études; l'évaluation du degré de satisfaction des besoins des juges relativement à l'ensemble des programmes offerts par l'INM; la reconnaissance des défis particuliers auxquels les programmes d'études de l'INM sont confrontés et la proposition de moyens pour les relever. Le Rapport met ainsi l'accent sur les moyens permettant d'améliorer et de promouvoir la qualité et l'efficacité du programme de formation sur une base pérenne.

« Une formation judiciaire efficace aujourd'hui consiste à fournir aux juges les moyens de réussir demain, en les préparant à relever de nouveaux défis et à s'épanouir dans de nouvelles situations. »

Le Comité de révision des programmes d'études d'INM

LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 2023 DE L'INM : MISER SUR LE SUCCÈS

La révision ne consistait pas en une évaluation individuelle des programmes existants de l'INM. Elle fournit plutôt une trame qui permettra à l'INM, dans les années à venir, de prendre ses propres décisions quant aux éléments particuliers des programmes qui devraient être maintenus, ajoutés, retirés ou modifiés. Le Comité reconnaît que la direction de l'INM était et demeure la mieux placée pour prendre ce type de décisions.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- L'Institut a entrepris la révision des programmes d'études alors qu'il était en position favorable : l'INM offre déjà des programmes de formation exceptionnels qui, dans l'ensemble, répondent aux besoins de perfectionnement professionnel des juges canadiens.
- Dans des circonstances où les ressources humaines et financières sont limitées, l'INM doit adopter une perspective globale de la formation judiciaire qui tient compte de tous les aspects des activités de perfectionnement professionnel des juges canadiens, qu'elles relèvent des programmes de l'INM offerts à l'échelle nationale ou rattachés à un tribunal, des programmes offerts par d'autres organismes ou de la myriade d'activités en formation offertes de façon indépendante.
- L'approche de l'INM relativement à la planification des programmes et au recours à l'apprentissage par l'expérience traduit les approches privilégiées par d'éminents spécialistes des sciences sociales et de la formation des adultes. Cependant, le domaine de la formation des adultes est en constante évolution. L'INM doit donc constamment suivre les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires émergentes, et les intégrer de manière proactive dans tous les programmes pertinents.
- Lorsqu'elles sont bien conçues, les approches du perfectionnement professionnel des juges qui favorisent l'interaction entre les systèmes de common law et de droit civil et avec les ordres juridiques autochtones sont alignées sur les pratiques exemplaires en matière de formation des adultes. Le caractère mixte du système juridique canadien représente un atout pédagogique unique pour les juges canadiens dont il convient de tirer parti.
- Compte tenu des horaires bien remplis des juges, l'INM devrait annoncer ses programmes aussi tôt que possible et continuer à encourager la planification du perfectionnement professionnel chez les juges.

« Les membres du Comité ont consacré d'innombrables heures à la révision des programmes. Nous sommes profondément reconnaissants pour leur contribution à la formation judiciaire offerte par l'INM ».

Le juge Tom Crabtree, CAJ

- Les programmes rattachés à un tribunal représentent un forum indispensable pour le perfectionnement professionnel des juges. L'INM doit soutenir l'élaboration de programmes rattachés à un tribunal respectant les pratiques exemplaires en matière de formation des adultes.
- Les programmes de l'INM devraient combiner l'apprentissage en personne et en ligne, ainsi que des composantes synchrones (en direct) et asynchrones (à la demande).
- Si elle veut rester efficace, la formation judiciaire se doit de s'adapter à l'évolution des besoins et de la réalité des juges. La route vers le succès à long terme de l'INM passe par une évaluation, un renouvellement et une innovation continus. En outre, les mécanismes institutionnels visant à favoriser le renouvellement continu devraient être intégrés au processus d'élaboration des programmes d'études.

À VENIR

Conformément au mandat qui régit les travaux du Comité, les conseils et les recommandations découlant du Rapport final ont été présentés au chef des affaires judiciaires de l'INM (CAJ), puis au Conseil des gouverneurs de l'INM. Avec l'appui du Conseil des gouverneurs de l'INM et de l'équipe de direction, l'INM élaborera un plan de mise en œuvre tenant compte des conseils et recommandations formulés dans le Rapport.



« L'excellence en matière de formation judiciaire implique de renforcer ses points forts, d'être à l'écoute des besoins des juges, de rechercher de nouvelles voix et perspectives, et d'innover dans l'élaboration et la prestation des programmes. Les réflexions et les conseils découlant de cette révision ambitieuse continueront de propulser l'INM vers de nouveaux sommets d'excellence en matière de perfectionnement professionnel des juges. »

Le juge Tom Crabtree

LE PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024 DE L'INM

LE PLAN STRATÉGIQUE 2021-2024

Le premier plan stratégique de l'INM a établi l'orientation de l'Institut pour les années 2021 à 2024. Son objectif principal était de fournir une formation de qualité exceptionnelle aux juges du Canada grâce à un plan d'action clair et structuré. Le plan a établi trois priorités stratégiques pour la période 2021-2024, ainsi que des résultats visés précis et des engagements concrets pour favoriser leur atteinte.

Priorité n° 1 : Une approche intégrée à la formation de la magistrature

- Innover en matière de formation en ligne tout en continuant d'exceller dans les formations en personne. Explorer des options de formation hybride avec des composantes en personne et en ligne.
- Procéder à une évaluation rigoureuse des approches pédagogiques et des programmes d'études de l'INM afin de garantir une excellence durable.
- Défendre de nouvelles perspectives et l'accessibilité.

Priorité n° 2 : Le renforcement des communications et des relations

- Renforcer les relations avec les tribunaux, les juges et les experts techniques à travers le Canada, tout en continuant à bâtir un corps professoral solide.
- Améliorer la visibilité de notre travail auprès du grand public.

Priorité n° 3 : Une infrastructure habilitante

- Veiller à ce que les ressources humaines, techniques et financières soient organisées et déployées de manière à soutenir les objectifs stratégiques.
- Renforcer notre infrastructure de soutien, valoriser notre personnel et investir dans son avenir.

Au cours des trois années couvertes par notre premier plan stratégique, l'INM a atteint plus de 220 résultats visés, y compris la révision des programmes d'études de l'INM, pour réaliser nos ambitions d'ici 2024. Parmi les nombreuses réalisations remarquables de cette période, notons :

- le renforcement de l'accès aux ressources de l'INM pour les juges des cours provinciales et territoriales;
- l'accent renouvelé sur la formation du corps professoral ainsi que les programmes de formation des formateurs;
- un processus de planification simplifié pour les programmes rattachés à un tribunal;
- le renforcement de la langue française, notamment en lançant de nombreux cours en ligne et balados en français, ainsi qu'en organisant la deuxième et la troisième édition du colloque national en français *Une justice en mouvement*, un colloque phare de l'INM;

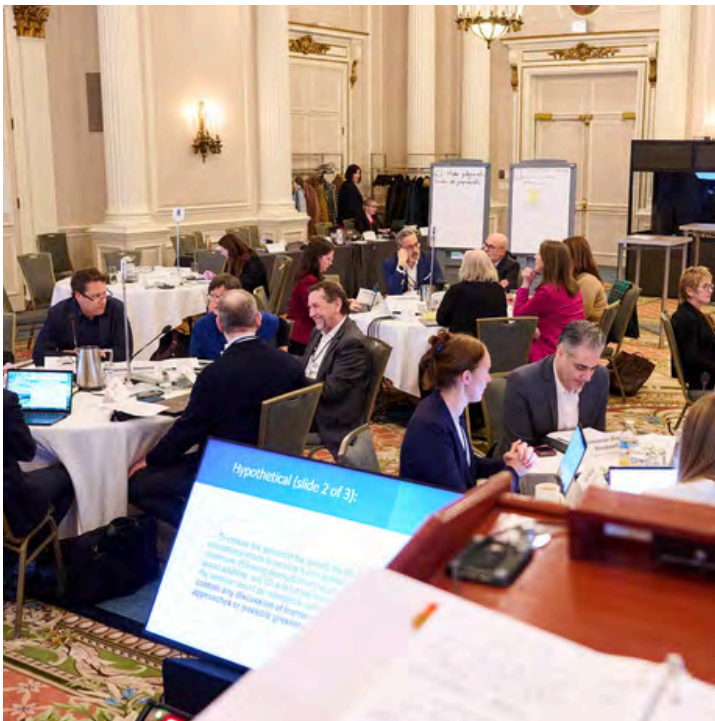
- une collaboration accrue avec les peuples autochtones en matière de formation judiciaire, ainsi qu'une formation continue sur le droit et les ordres juridiques autochtones. Ces réalisations comprennent des réunions du Comité de planification judiciaire sur la surreprésentation autochtone dans le système de justice pénale au tribunal de conciliation de Tsuut'ina en Alberta et sur les terres des Cowichans à Duncan, en Colombie-Britannique;
- la mise en place de ressources numériques innovatrices et la prestation de programmes en personne, dont une petite sélection est mise en lumière dans les pages suivantes.

EN 2023

L'INM A ÉLABORÉ ET OFFERT 195 JOURS DE FORMATION EN PERSONNE ET PLUS DE 47 RESSOURCES EN LIGNE FRAÎCHEMENT CONÇUES ET MISES À JOUR.



DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE



PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES JUGES FORMATEURS

La formation offerte par l'INM est dirigée par des juges, avec la participation du corps judiciaire canadien. Ce programme de formation fournit aux juges les connaissances, les compétences et la sensibilisation au contexte social nécessaires pour contribuer de manière significative à l'élaboration et à la prestation de programmes de formation judiciaire.

Les sujets abordés comprennent les possibilités et les défis de la formation judiciaire, les pratiques exemplaires en matière de formation des adultes pour les juges, les techniques d'apprentissage en mode hybride et la formation judiciaire relative au droit des Autochtones et aux ordres juridiques autochtones.

LA SURREPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES

COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE

Des professeurs, des avocats et des juges à la retraite autochtones, ainsi que des membres de la communauté, expliquent comment des politiques historiques et actuelles ont accru la vulnérabilité de certains Autochtones, entraînant leur surreprésentation dans le système de justice pénale, tant comme délinquants que comme victimes. Ce cours comprend des éléments interactifs, des tests éclairés et des extraits vidéo, le tout présenté dans un format d'auto-apprentissage stimulant.

LA SURREPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE



JUGER DÈS VOS CINQ PREMIÈRES ANNÉES : DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT CRIMINEL

L'INM offre des programmes approfondis sur le droit de la famille et le droit criminel pour les juges nouvellement nommés. Les colloques Juger dès vos cinq premières années font partie des activités de perfectionnement professionnel obligatoires que les juges de nomination fédérale doivent suivre conformément aux Politiques et lignes directrices sur le perfectionnement professionnel du Conseil canadien de la magistrature.

Ces programmes intensifs permettent aux juges nouvellement nommés de renforcer leurs compétences pour gérer de manière équitable et efficace les procès en matière de droit criminel et de droit de la famille, du début jusqu'à la fin. Comme les procès pour agression sexuelle posent des défis particulièrement ardues pour les juges, la version du programme axée sur le droit criminel a recours à des scénarios factuels d'agression sexuelle afin de situer les enjeux et de permettre aux participants de mettre en pratique les aptitudes pertinentes. La version du programme axée sur le droit de la famille met de l'avant l'acquisition de stratégies pratiques pour traiter les questions parentales complexes ainsi que celles relatives aux pensions alimentaires pour les enfants et les conjoints, aux demandes découlant de la violence entre partenaires intimes et à l'incidence de cette violence.

*« Ce programme était très bien organisé et informatif.
Les présentateurs étaient de premier ordre. »*

Participant judiciaire

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE



COMMUNIQUER DE FAÇON EFFICACE DANS VOTRE SALLE D'AUDIENCE

Ce programme permet de parfaire les compétences en communication pertinentes au rôle des juges, y compris :

- la voix, le contenu, la communication non verbale et l'écoute efficace;
- la communication authentique;
- la reconnaissance et l'atténuation des biais inconscients;
- la gestion des plaideurs délicats et les environnements de salle d'audience difficiles.

LA BOÎTE À OUTILS JUDICIAIRE SUR LE DROIT RELATIF AUX AGRESSIONS SEXUELLES (RESSOURCE À LA DEMANDE)

Cette ressource contient des informations pour les juges sur les règles de droit et le contexte social en matière d'agression sexuelle. Les chapitres sont mis à jour régulièrement en fonction de la jurisprudence émergente et des évolutions législatives. Ils abordent :

- le contexte social;
- le droit substantiel;
- les interprètes et les aides au témoignage;
- les autres activités sexuelles et les dossiers privés;
- le processus décisionnel;
- la détermination de la peine.

« Il s'agit de la meilleure ressource sur le droit des agressions sexuelles à laquelle j'ai eu accès en 30 ans. »

Le juge Michael Brown

« Cette ressource de l'INM a fait une différence importante pour moi et, je présume, pour l'ensemble de nos collègues. »

Le juge John M.L. Gibb-Carsley

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE



AU-DELÀ DE LA SALLE D'AUDIENCE

RESSOURCE SUR DEMANDE : SÉRIE DROIT DE LA FAMILLE QUÉBÉCOIS

Conformément à la nature multijuridique de l'INM, cette série spécialisée de notre cours L'essentiel du droit de la famille se concentre sur le droit de la famille dans le cadre du droit civil québécois. Le droit civil régit les affaires de droit privé au Québec telles que les contrats, les biens, la famille et les droits civils.

Cette série met l'accent sur l'apprentissage des ordonnances de sauvegarde en matière familiale, des mesures de gestion et des demandes de courte durée.

LES JUGES ET L'UNIVERS CARCÉRAL : LES RÉALITÉS DE L'INCARCÉRATION

Ce colloque porte sur la responsabilité des juges en matière de détermination de la peine pour les délinquants criminels et comprend des visites dans des établissements correctionnels fédéraux et provinciaux.

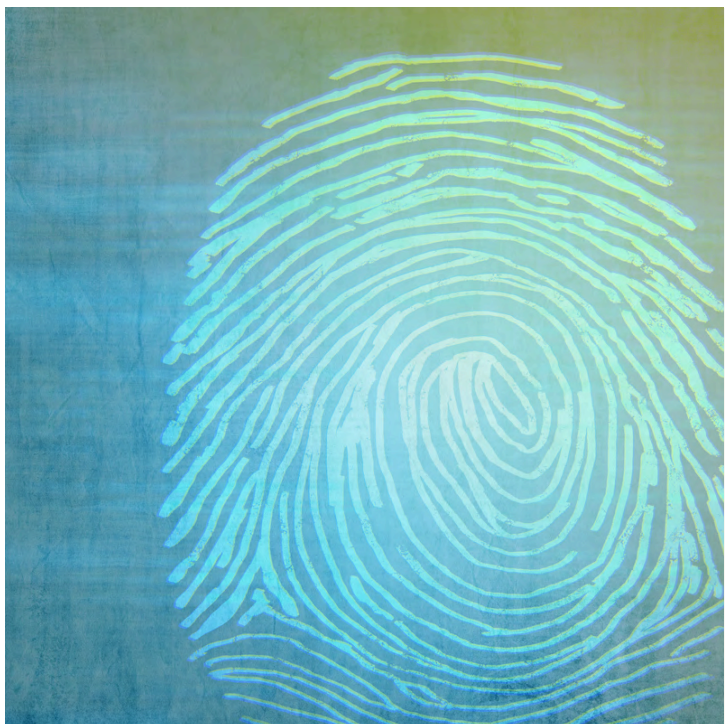
Ces expériences sur le terrain s'ajoutent aux séances de formation axées sur les compétences qui renforcent la capacité des juges à appliquer les lois relatives à la détermination de la peine de manière équitable et efficace en tenant compte de la *Charte*, de la législation et de la jurisprudence pertinente.



« Cette ressource est un outil de travail et d'apprentissage fantastique, particulièrement pour les jeunes juges. L'interface est conviviale et dynamique. Les sujets sont traités efficacement. Je vais assurément me référer à nouveau à cet outil numérique dans l'avenir. »

Isabelle Germain, juge à la Cour supérieure du Québec

DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES À LA UNE



ATELIER SUR LES ÉLÉMENTS DE PREUVE

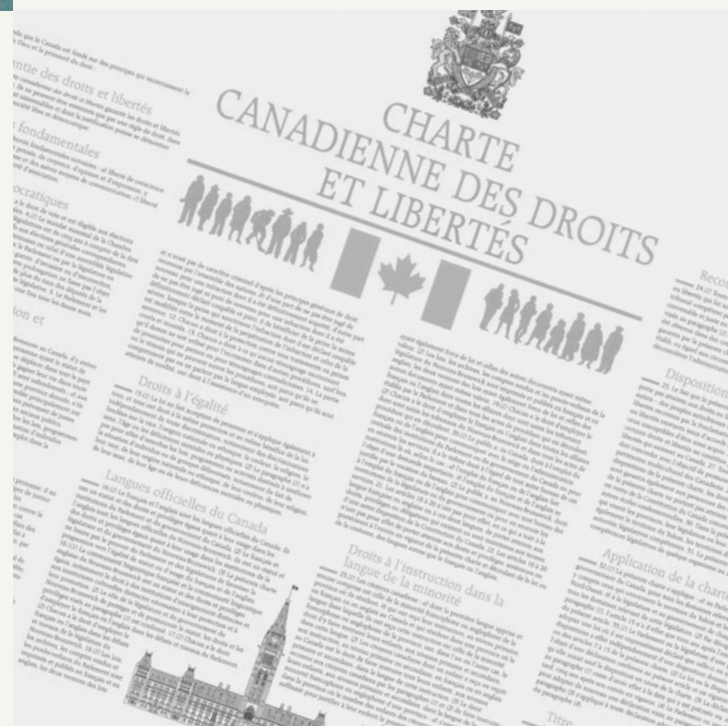
Ce programme aborde les nouveautés dans le domaine du droit de la preuve. Des problèmes spécifiques de preuve sont présentés sous forme d'enregistrements vidéo ou de simulations en direct d'objections à la preuve. Les juges participants travaillent avec les animateurs experts à résoudre ces problèmes et à élaborer leurs décisions.

Les sujets traités comprennent le oui-dire, la gestion des témoins, la preuve de moralité ou la preuve de faits similaires, ainsi que la preuve scientifique nouvelle.

ENTENDRE ET TRANCHER LES QUESTIONS RELATIVES À LA CHARTE

Ce programme permet aux participants de faire l'acquisition de connaissances et d'aptitudes requises pour pouvoir trancher avec efficacité des affaires relatives à la *Charte*, y compris :

- les questions de procédure et de preuves relatives aux allégations de violation de la *Charte*;
- les fouilles, les perquisitions et les saisies;
- la détention et le droit à l'assistance d'un avocat;
- la détermination de la peine;
- les valeurs de la *Charte* et la responsabilité du juge dans le traitement des questions relatives à la *Charte*;
- les réparations en cas de violation de la *Charte*.





ACCESSIBLE À TOUT MOMENT ET EN TOUT LIEU

La formation sur demande de l'INM comprend toute une gamme de ressources, notamment des cours d'auto-apprentissage, des cahiers d'audience, des balados et des collections de ressources sur le droit criminel, le droit de la famille et le droit relatif aux agressions sexuelles.



« J'ai été impressionné par la richesse des ressources numériques disponibles. »
Le juge Dallas Miller, Cour du Banc du Roi de l'Alberta



Les collections sur des sujets de l'INM permettent aux juges d'accéder en un seul clic aux meilleures ressources numériques de l'Institut sur le droit criminel, le droit de la famille, la déontologie judiciaire, le droit des Autochtones et le droit autochtone et les justiciables qui se représentent seuls, ainsi qu'à la page de ressources pour les nouveaux juges. La plus récente collection est axée sur la science et la technologie et comprend un catalogue de ressources sur l'IA en expansion.



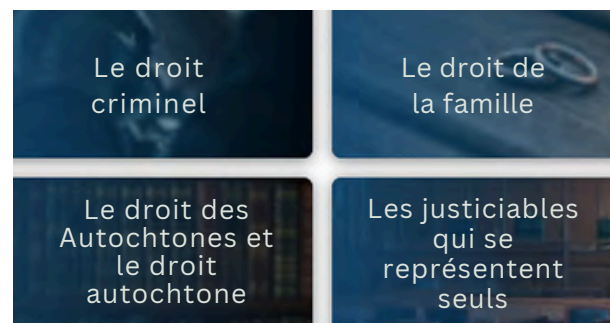
BALADOS DE L'INM

ÉCOUTEZ À TOUT MOMENT

En 2023, l'INM a lancé une nouvelle série de balados sur l'intelligence artificielle et les juges. Les balados, enregistrés en français et en anglais, mettent en vedette des spécialistes de premier plan et abordent les implications juridiques, sociales et pratiques de cette technologie transformatrice.

COLLECTIONS SUR DES SUJETS

RESSOURCES NUMÉRIQUES DE L'INM PAR SUJET



NOUVEAUX MINI-COURS

UN ACCÈS FACILE À DES SUJETS ESSENTIELS

Les mini-cours de l'INM sont conçus pour les personnes qui souhaitent se rafraîchir la mémoire rapidement ou se mettre à jour sur la jurisprudence actuelle. Ils comprennent des listes de contrôle à imprimer, un accès rapide à la législation applicable et des arbres décisionnels.



« Notre plan stratégique représente une feuille de route visant à atteindre les objectifs les plus importants de l'Institut. Il permet à chaque membre de l'équipe de l'INM de se situer dans un cadre plus large, et sa réalisation témoigne de nos efforts collectifs et du dévouement de l'ensemble des membres de l'Institut. »

Danielle May-Cuconato, CD

LE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027

Avec la réussite de notre premier plan stratégique, l'INM se concentre désormais pleinement sur la poursuite des objectifs stratégiques pour la période 2024-2027.

Priorité n°1 : L'excellence dans la formation judiciaire

L'évolution de la formation judiciaire de grande qualité doit correspondre aux réalités actuelles de la magistrature, qu'il s'agisse de la charge de travail des juges, d'un virage générationnel ou de nouveaux moyens technologiques. En nous adaptant constamment, en innovant, en recherchant de nouvelles perspectives et en collaborant avec les tribunaux, nous continuerons à renforcer nos expériences de formation en ligne et en personne au cours des trois prochaines années, notamment grâce à :

- une formation judiciaire innovante, intégrée et adaptée qui est fondée sur les pratiques exemplaires en matière d'andragogie dans les deux langues officielles;
- du soutien à l'engagement judiciaire et à la planification du perfectionnement professionnel;
- des relations solides avec les juges en chef, les responsables judiciaires et les autres partenaires et parties prenantes;
- l'engagement international et le soutien aux instituts de formation judiciaire internationale en matière de réforme judiciaire, d'accès à la justice et le renforcement des institutions.

Priorité n°2 : La réconciliation

Dans le sillage des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'INM s'engagera à développer des compétences organisationnelles pour contribuer au processus canadien de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones grâce à la sensibilisation des institutions et à la formation judiciaire.

LA VOIE DE L'AVENIR: LE PLAN STRATÉGIQUE 2024-2027



Réunion sur les terres 2023, Tribunal des Premières Nations, terres des Cowichans, Duncan, Colombie-Britannique.

De gauche à droite, rangée du bas : Mabel Peters, la juge Karen Whonnock, le juge Tom Crabtree, Marie-Eve Pace, Kierston Fu.

De gauche à droite, rangée du haut : le juge Roger Cutler, l'aîné Albie Charlie, l'aîné Ernest Elliot, l'aînée Linda Modeste, l'aînée Irma Peter, l'aînée Florence Elliott, l'aîné Raymond Charlie, l'aînée Diana Sampson, l'aîné Melvin Thomas, Peter Aadoson.

Au cours des trois prochaines années, nous allons :

- aider les juges canadiens à accéder aux lois autochtones et aux traditions juridiques autochtones émergentes, à les comprendre et les appliquer, et à répondre aux besoins des parties et des plaideurs autochtones;
- nouer le dialogue et collaborer avec les personnes autochtones afin d'englober et d'intégrer les visions du monde, les cérémonies, les approches langagières et narratives ainsi que les traditions et les pratiques juridiques autochtones dans les programmes et les ressources de formation judiciaire;
- élaborer une stratégie organisationnelle de réconciliation propre à l'INM.

Priorité n°3 : Un processus décisionnel fondé sur les données probantes

L'administration de la justice requiert la présence de parties prenantes éclairées et engagées et d'un programme d'études judiciaires qui répond aux commentaires, aux nouveaux besoins et aux contextes changeants et qui est soutenu par une infrastructure habilitante reposant sur les connaissances, les données et les preuves. Nous allons :

- mettre à profit les commentaires et les données des parties prenantes judiciaires clés pour éclairer la prise de décision, renforcer nos programmes et nos ressources et garantir la souplesse et la réactivité de notre organisme.
- aménager un cadre fondé sur des principes qui garantissent la satisfaction des besoins en matière de formation judiciaire;
- renforcer nos échanges avec le public canadien;
- favoriser l'excellence en soutenant et en investissant dans le personnel et l'infrastructure de l'INM.

Ces priorités favoriseront l'innovation et la réactivité, étendront la portée de notre formation et la sensibilisation à celle-ci et, fondamentalement, orienteront l'organisation dans le processus de réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Nous sommes heureux de concentrer nos ressources sur ces nouvelles priorités stratégiques afin de continuer à contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature.

L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DE L'INM

Fort de plus de 20 ans d'engagement international, l'INM partage sa vision et son expertise avec des institutions judiciaires du monde entier et participe à plus de 25 projets dans divers pays hôtes. En 2023 et 2024, nous avons poursuivi notre collaboration sur les pratiques exemplaires, le renforcement des capacités et la réforme judiciaire avec des délégations des quatre coins de la planète.

LES RÉCENTS ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE L'INM



COORDONNÉES

Nous espérons que vous avez apprécié notre survol des activités récentes de l'Institut national de la magistrature. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

JUGE TOM CRABTREE
Chef des affaires judiciaires

DANIELLE MAY-CUCONATO
Chef de la direction




Institut national de la magistrature
275, rue Slater, bureau 2000
Ottawa (Ontario) K1P 5H9, Canada

Bureau de l'INM à Montréal
485, rue McGill, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H4, Canada

Site web : www.nji-inm.ca

Courriel : info@nji-inm.ca

 [national-judicial-institute](https://www.linkedin.com/company/national-judicial-institute)

